



CUMUNITÀ D'AGGLUMERAZIONE DI BASTIA

Décision du 28 juin 2021

DECISION DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA PRISE EN VERTU DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL

OBJET : Réfection de la toiture du local du terrain de tennis de Furiani (Consultation n°2021-001DT)

Le Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en Communauté d'Agglomération et fixant les compétences de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2020-09-29-001 du 29 septembre 2020 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant que le Conseil a élu Louis Pozzo di Borgo, Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia, le 10 juillet 2020 ;

Considérant que selon l'article L5211.10 du CGCT, le Président peut recevoir délégation d'une partie des attributions du Conseil, organe délibérant, à l'exception de celles qui lui sont expressément réservées par la loi ;

Considérant que pour une bonne administration et une plus grande efficacité de l'action communautaire, le Conseil, par une délibération en date du 24 juillet 2020, a délégué au Président les attributions suivantes en matière de commande publique : la préparation, passation, exécution et règlement des marchés et accordscadres de travaux d'un montant inférieur au seuil relatif au contrôle de légalité défini par décret (214 000€ HT à ce jour) ;

Décision du 28 juin 2021

OBJET: Réfection de la toiture du local du terrain de tennis de Furiani (Consultation n°2021-001DT)

Vu la consultation n°2021-001DT lancée le 30/04/2021;

Vu le rapport d'analyse des offres établi par la Direction des Travaux (maîtrise d'œuvre interne) ;

DECIDE

D'attribuer le marché lancé sous forme d'une consultation simple pour la réfection de la toiture du local du terrain de tennis de Furiani, 20600 Furiani, à la SARL Ebénisterie du Lancone, sise 20620 Biguglia (n°SIRET 52925001100010), pour un montant de 15 540 € HT;

DIT

Que les crédits sont prévus au budget principal de la Communauté d'Agglomération, chapitre 21;

Ainsi fait les jour, mois et an que dessus.

LE PRESIDENT

ouis POZZO DI BORGO

Acte certifié exécutoire après dépôt en préfecture

le 0 5 JUIL. 2021

et publication ou notification

du 05 JUIL. LUZI

La Directrice de l'Aprinistration Générale

Nora MOTARAOUI